

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze juin à dix-huit heures,

les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, se sont réunis au temple de Gémozac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Jean-Pierre MAUREL, Roselyne DESLANDE (Berneuil), Viviane GLODT (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Jean-Pierre MORDANT, Danielle DAGORN (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE (Meursac), Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Dominique FRADIN (Cravans), Pascal BRAUD (Gémozac - pouvoir donné à Mme Monique BELIS), Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON (Montpellier de Médillan), Aurélien BERTHELOT, Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Elise BREMONT (Tesson – pouvoir donné à M. Laurent MORICHON), Louissette ROLLAND (Thézac).

Date de Convocation :
06/06/2025

Nombre de Délégués :
En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 24

M. Jean-Michel CHATELIER est nommé secrétaire de séance

| N° | Délibérations | Vote |
|--------|---|-----------|
| 25/054 | Tarif APA : contribution additionnelle applicable au 1er juillet 2025 | Approuvée |
| 25/055 | SERVICE D'AIDE A DOMICILE : suppression d'un poste d'agent social principal 1ère classe à temps non complet (17.50/35ème) et création d'un poste d'agent social principal 1ère classe à temps non complet (25.00/35ème) | Approuvée |
| 25/056 | Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane : mise à jour des statuts | Approuvée |
| 25/057 | Autorisation à signer la Charte d'Engagement des Professionnels de la Rénovation Énergétique dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial | Approuvée |
| 25/058 | Demande d'avis pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Berneuil | Approuvée |
| 25/059 | Règlement intérieur des piscines communautaires de Gémozac et Meursac | Approuvée |

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS